



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAUNAGUET

Le Mercredi 15 mai 2024 à 10h30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de l'Orangerie, sous la Présidence de Monsieur le Vice-président.

**Objet : Demande de Subvention au Conseil
Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre
de l'appel à initiative pour le Voyage Séniors 2024**

Délibération n° 2024.05.15.010 C

Rapporteur : Bernard DEVAY

La loi n°2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (dite loi « ASV ») a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population.

Dans ce cadre, la loi ASV a instauré dans chaque département, la mise en place d'une Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA).

La Conférence des financeurs de la Haute-Garonne lance un appel à initiatives en vue d'élaborer son programme d'actions pour les séniors.

Cet appel à initiatives doit permettre la « mise en œuvre d'actions individuelles et/ou collectives de prévention en faveur de la perte d'autonomie, à destination des personnes de 60 ans et plus, vivant à domicile en Haute-Garonne ».

Dans le cadre du voyage « séniors en vacances 2024 » qui aura lieu du 19 au 26 Octobre 2024 à la Grande Motte le CCAS souhaite solliciter la Conférence des financeurs pour participer au financement le transport en bus des personnes participantes au séjour.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS :

- d'approuver cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne dans le cadre de la conférence des financeurs

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS approuvent la demande de Subvention au conseil Départemental de la Haute-Garonne à l'unanimité.

**La secrétaire de séance,
Martine BALANSA**

**Pour le Président du CCAS,
Le Vice Président du CCAS
Bernard DEVAY**

Membres en exercice : 13	Présents : Bernard DEVAY, Martine BALANSA, Antoine MIRANDA, Sylvie IZQUIERDO, Alexia LEYGUE Christine PANDOLFINO, Bernadette CELY, Catherine PAQUELET, PERIARD Dominique
Présents : 9 Représentés : 3 Absent excusé : 1 Absente: 0	Représentés : Françoise CHEURET (représentée par Bernard DEVAY), Elia LOUBET (représentée par Bernadette CELY), Myriam PANAGET (Représentée par Martine BALANSA),
Date convocation : 07/05/2024	Absent excusé : Michel ROUGÉ,
Acte rendu exécutoire après : - dépôt en Préfecture	Secrétaire de séance : Martine BALANSA Délibération n° 2024.05.15 .010 C

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télécours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>